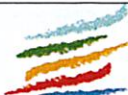


FICHE DE POSTE

 CANNES PAYS DE LÉRINS	DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES	
	DIRECTION EXPLOITATION CONSTRUCTION	
	SERVICE DES BATIMENTS PUBLICS	
ELECTRICIEN DU BATIMENT H/F		
MISSIONS		CONDITIONS GENERALES D'EXERCICE
Réalise des travaux d'électricité de bâtiments sur les réseaux intérieurs et extérieurs dans le cadre de l'entretien d'installations existantes ou d'installations neuves.		<u>Lieux de travail</u> : 9 rue de la Praderie à Cannes la Bocca, Chantiers sur la commune et déplacements vers les bâtiments Publics ou de la CACPL <u>Horaires</u> : 38 heures 7h45 à 12h00 et 13h30 à 17h00 sauf vendredi 16H15
TACHES ET ATTRIBUTION		CAPACITES LIEES A L'EMPLOI
- Dépanner les installations électriques des installations intérieures et extérieures sur l'ensemble des bâtiments communaux ou de la CACPL. - Maintenir et entretenir les installations électriques des bâtiments - Réaliser, modifier, optimiser, mettre aux normes les installations et réseaux électriques de bâtiments - Peut être amené à effectuer des astreintes en dehors des horaires de travail selon les besoins du service		<u>Compétences</u> : - Monteur, électricien du <u>bâtiment</u> - Connaissance des règles de conformité des travaux électriques - Connaissance des règles de sécurité - Titulaire d'une habilitation électrique pour exécutant chargé de travaux, d'intervention BT et de consignation - Aptitude à travailler en milieu occupé - Titulaire du permis B - Eventuellement Titulaire du CACES R486 ou apte pour suivre la formation afin d'obtenir cette autorisation de conduite. <u>Savoir-être</u> : - Sérieux, responsable, réactif et courtois - Motivé, sachant travailler en équipe ou de façon autonome, capacité à prendre des initiatives - respect des règles de sécurité - Ouvert aux nouvelles évolutions technologiques, se tenir régulièrement informé(e) par des stages de formation - Travaillant souvent en hauteur ou dans des positions inconfortables, doit disposer d'une condition physique adaptée à ces contraintes

FORMATION ET EXPERIENCE

Formation minimum exigée :

-CAP préparation et réalisation d'ouvrages électriques ou CAP électrotechnique, installations et équipements électriques

ET

-Brevet professionnel Electricien + expérience de 2 ans

Formation recommandée supplémentaire :

-Bac professionnel équipements et installations électriques

CONDITIONS D'ACCES A L'EMPLOI / GRADE

Diplômes

CAP BEP BAC PRO + Habilitations électriques

Concours

DONNEES D.R.H.

Nature des EPI
Habillement

Références régime indemnitaire

Grade souhaitable

Adjoint technique